La procédure de facturation des études réalisées par l'ANRH.

Comment se déroulent nos interventions :

- 1- Demande et validation des besoins du demandeur (demande et engagement signés).
- **2-** Signature de contrat de prestation de nous engagements réciproques et récapitulés dans un contrat de prestation, conformément à a réglementation en vigueur.
- **3-** Le client dispose d'un délai de réflexion de 8 à 10 jours pendant lequel ; il peut changer d'avis et rétracter. Passé ce délais; le présent contrat pourra être dénoncé par écrit (lettre, fax, mail), sous réserve d'un délai de préavis de 30 jours.
- **4-** Le suivi : Il sera mis à votre disposition de client un interlocuteur (Chef de projet) sera en permanence à votre écoute ou préoccupations.
- **5-** Enregistrement et démarrage des travaux après accord et signature des deux parties.
- **6-** La facturation et déduction fiscales des études se fera conformément au contrat préétablit.
- 7- Nous pouvons également faire intervenir notre personnel les jours fériés et les week end avec une majoration tarifaire de (à estimer) sera appliquée (Pour une réduction de délais de réalisation).